

Publiée le 28 novembre 2025

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt novembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 14 novembre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, Sandrine LAGNEAU, Gérard LEPEU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Alain MILON, Cyrille GAILLARD

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI

A été nommée secrétaire de séance : Mme PIEDRA



DEL_2025_204

CONVENTION DE PARTENARIAT ET ACCORD DE RESPONSABILITE CONJOINTE – MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

La maîtrise des compétences numériques constitue un enjeu majeur pour l'avenir des élèves. Elle est désormais intégrée à l'ensemble des programmes scolaires.

Afin de favoriser le développement des usages pédagogiques du numérique, la commune, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse, a déployé un Espace Numérique de Travail (ENT) au sein des écoles de la commune.

L'E.N.T constitue une plateforme sécurisée regroupant différents services et ressources numériques à destination des élèves, des enseignants et des familles.

Il permet d'améliorer la communication école-famille, de soutenir les pratiques pédagogiques.

La convention entre la collectivité et l'Education Nationale a pour objectif de :

- Définir les engagements respectifs des parties pour la mise en œuvre et le suivi du dispositif
- Préciser le cadre juridique et les modalités de traitement des données personnelles, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- Formaliser la responsabilité conjointe de la commune et de l'Education Nationale dans le cadre du déploiement de l'E.N.T

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2025-2026.

Vu l'avis favorable de la commission éducation et périscolaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L533-1 du code de l'éducation,

Considérant l'intérêt pour la commune de favoriser le développement des usages numériques éducatifs,

Considérant la nécessité de sécuriser le traitement des données personnelles dans le cadre du déploiement de l'E.N.T,

Sur le rapport présenté par Christelle PEPIN;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe entre la collectivité et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse pour la mise en œuvre de l'E.N.T dans les écoles de la commune pour l'année scolaire 2025-2026

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Alexandra PIEDRA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.